

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_05-DE
Reçu le 23/03/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 : BUDGET COMMUNAL - OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES
PAR LA COMMUNE : BILAN DE L'ANNEE 2022

Séance Publique Ordinaire du 16 MARS 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Didier ALEXANDRE, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à M. Grégory PETITJEAN, M. Patryk OCHOCINSKI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à Mme Sylvie REVERDY,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Grégory PETITJEAN

Date de convocation de séance : 9 mars 2023

AR Prefecture006-210600110-20230316-160323_05-DE
Reçu le 23/03/2023VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023**V – BUDGET COMMUNAL - OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE : BILAN DE L'ANNEE 2022**

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2241-1,
Vu le budget de l'exercice 2022,
Vu l'avis de la commission des finances du 08 mars 2023,

Au titre des dispositions des articles L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « [...] Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Dès lors, en application de ce dispositif législatif, la présente Assemblée est appelée à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières et pour l'année 2022 sur le bilan ci-dessous :

**BILAN
des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu sur-mer
Au cours de l'exercice 2022**

Etabli en application de L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Acquisition

N° acte	Date acte	Montant	Adresse	Parcelles	Vendeur	Mode d'acquisition
002725	28/09/2022	3 350 000 €	12 et 14 rue Gautier Vignal à Beaulieu-sur-Mer	06011- Ah0046	CIAUDO	Préemption DIA

Cession

ACHETEUR	LIEU	PRIX
	NEANT	

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_05-DE
Reçu le 23/03/2023



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le bilan présenté des opérations immobilières réalisées par la Commune de Beaulieu-sur-Mer au cours de l'exercice 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

AR Prefecture

006-210600110-20230316-160323_05-DE
Reçu le 23/03/2023

